

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

17 September 1990

Doc. 6284

INFORMATION REPORT
on the Council of Europe
and the future of the CSCE process
(Rapporteur : Sir Geoffrey FINSBERG,
United Kingdom, Conservative)

The problem

The report is a contribution to the Assembly's debate on CSCE and the new structures of future European and Atlantic co-operation expected to emerge from the post-Cold War Summit of the thirty-five to be held in Paris (19-21 November), which is likely to constitute a landmark in Europe's history. The Rapporteur analyses in particular proposals concerning the Council of Europe's role emerging from the meetings held in Copenhagen (on the "Human Dimension", in June), London (NATO Summit, in July) and the ongoing Vienna Summit Preparatory Committee.

The solution

The Paris Summit will need, in today's transformed situation, to take steps to institutionalise the CSCE process, but only where existing organisations are unable to perform the tasks of co-operation which will be necessary to secure maximum benefit for the peoples of the thirty-five participating states. In this connection, it is noted that East and West have supported, at the highest level, the Assembly's proposal to constitute the basis for the missing CSCE parliamentary dimension, indispensable in today's conditions of democratic renewal.

Introduction

1. Our Assembly, its President and its competent committees and sub-committees have, in the course of the current year, made our position and philosophy with regard to the CSCE particularly clear, whether in Washington and Ottawa in March, in the plenary Assembly in May, at the European Speakers' Conference (Brussels) in June, at the Copenhagen Conference on the Human Dimension, equally in June, or at the meetings of the Standing Committee and Joint Committee in Innsbruck in July. That is to say:

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

17 septembre 1990

Doc. 6284

RAPPORT D'INFORMATION
sur le Conseil de l'Europe
et l'avenir du processus de la CSCE
(Rapporteur : Sir Geoffrey FINSBERG,
Royaume-Uni, conservateur)

Le problème

Le présent rapport est une contribution au débat de l'Assemblée sur la CSCE et les nouvelles structures de la coopération européenne et atlantique que l'on espère voir émerger du sommet des Trente-cinq de l'après guerre froide qui se tiendra à Paris (19-21 novembre) et qui fera probablement date dans l'histoire de l'Europe. Le rapporteur analyse notamment les propositions relatives au rôle du Conseil de l'Europe qui ressortent des réunions de Copenhague (sur la « Dimension humaine », en juin), Londres (Sommet de l'OTAN, en juillet) et Vienne (réunion en cours de la Commission préparatoire du Sommet de Paris).

La solution

Dans le nouveau contexte européen, le Sommet de Paris devra prendre des mesures pour institutionnaliser le processus de la CSCE, mais seulement dans les cas où les organisations existantes ne sont pas en mesure d'assumer les missions de coopération qui seront nécessaires pour servir au mieux les peuples des trente-cinq États participants. A ce propos, il est à noter que l'Est et l'Ouest ont soutenu, au plus haut niveau, la proposition de l'Assemblée de constituer la base de la dimension parlementaire qui fait défaut à la CSCE et qui pourtant s'avère indispensable dans les conditions actuelles du renouveau démocratique.

Introduction

1. Notre Assemblée, son Président, ses commissions et sous-commissions compétentes ont, au cours de cette année, défini très clairement notre position et notre philosophie concernant la CSCE, que ce soit à Washington et à Ottawa en mars, dans le cadre de l'Assemblée plénière en mai, dans celui de la Conférence européenne des présidents de parlements (Bruxelles) en juin, de la Conférence de Copenhague sur la dimension humaine, également en juin, ou des réunions de la Commission Permanente et du Comité Mixte à Innsbruck en juillet. Notre Organisation entend en effet :

i. it intends to provide, by adapting its own structures, a parliamentary dimension for this unique pan-European and North American process, which is destined to play an ever more important role ; and

ii. it opposes the creation of new organisations, except when existing organisations are unable to perform the tasks of co-operation which will be necessary to secure maximum benefit for the peoples of the thirty-five participating states.

2. Our General Rapporteur, Mr Soares Costa, will indicate how existing European and Atlantic structures could be used to the best advantage. Your Rapporteur — who, with Mr Sager, Chairman of the Committee on Relations with European Non-Member Countries, co-chaired a sub-committee meeting in Copenhagen on 21 and 22 June — will, for his part, contribute some reflections inspired by our talks with ambassadors/delegation leaders of practically all thirty-five participating states on the crucial human dimension field, while looking forward to next November's summit in Paris and taking account of NATO's recent London Summit and the ongoing Vienna meeting, to prepare the summit — a "Tale of four cities", as it were.

A. From Copenhagen to London : the CSCE human dimension and NATO's changing role

3. It was clear from the opening ministerial speeches on 5 and 6 June that the Copenhagen Conference, devoted nominally to the field of human rights, but in fact to the building and consolidation of democracy, was destined to become not only a milestone for Europe as a whole, but also for the Council of Europe as an organisation which had become an inescapable point of reference, after having for long years been a body to which little reference was made for fear of provoking the "East bloc" of the Brezhnevian era.

4. The conference ended with the adoption of a 19-page document, but it is necessary to examine the extent to which this text can really claim to be substantial as well as long, or at least to what extent ambitions proclaimed by Ministers and delegation leaders at the start of the conference were fulfilled.

a. Goals (and means for achieving them) proclaimed at Copenhagen

5. Copenhagen ("CDH II") was (in spite of the protestations of one somewhat badly-briefed ambassador) much more than a "human rights experts meeting". After all, when the Paris ("CDH I") meeting ended on 23 June 1989, multi-party parliamentary elections had taken place in only one country of Central and Eastern Europe,

i. donner, en adaptant ses propres structures, une dimension parlementaire à ce processus paneuropéen et nord-américain sans précédent, appelé à jouer un rôle croissant ; et

ii. s'opposer à la création de nouvelles organisations, sauf lorsque les organisations actuelles ne sont pas en mesure d'assumer les missions de coopération qui seront indispensables pour servir au mieux les peuples des trente-cinq Etats participants.

2. Notre rapporteur général, M. Soares Costa, indiquera comment tirer le meilleur parti des structures européennes et atlantiques actuelles. Votre rapporteur — qui, avec M. Sager, président de la commission des relations avec les pays européens non membres, a coprésidé une réunion de la sous-commission à Copenhague les 21 et 22 juin — formulera, pour sa part, quelques réflexions inspirées par nos entretiens avec les ambassadeurs et chefs de délégations de la presque totalité des trente-cinq Etats participants sur la question majeure de la dimension humaine, tout en se réjouissant du prochain sommet de novembre à Paris et en tenant compte du récent sommet londonien de l'OTAN et de la réunion de Vienne en cours, destinée à préparer le sommet — un « Conte des quatre villes », pour ainsi dire.

A. De Copenhague à Londres : la dimension humaine de la CSCE et l'évolution du rôle de l'OTAN

3. Les déclarations d'ouverture prononcées les 5 et 6 juin par des ministres ont montré que la conférence de Copenhague, officiellement consacrée aux droits de l'homme mais portant en réalité sur l'instauration et la consolidation de la démocratie, était appelée à faire date non seulement pour l'ensemble de l'Europe, mais aussi pour le Conseil de l'Europe, devenu référence incontournable, alors que pendant de longues années on avait rarement mentionné cette organisation de crainte de provoquer le « bloc de l'Est » de l'ère brejnevienne.

4. La conférence s'est terminée par l'adoption d'un document de dix-neuf pages, mais il faut voir si dans ce texte la densité va réellement de pair avec la longueur, ou du moins apprécier dans quelle mesure il traduit les ambitions proclamées par les ministres et les chefs des délégations au début de la conférence.

a. Buts (et moyens de les atteindre) proclamés à Copenhague

5. Copenhague (« CDH II ») a été (malgré les protestations de l'un des ambassadeurs, mal informé) beaucoup plus qu'une « réunion d'experts sur les droits de l'homme ». Après tout, au moment où s'achevait la réunion de Paris (« CDH I »), le 23 juin 1989, des élections parlementaires pluralistes (soumises à des restrictions pour la Chambre basse

Poland (subject to restrictions for the Lower House but not for the Senate), whereas by the close of the Copenhagen meeting they had taken place in the German Democratic Republic, Hungary, Czechoslovakia, Romania and Bulgaria. Such spectacular transformations made it natural that a pressing need was felt to capitalise upon the enormous advances achieved.

Thus, the keynote ministerial speeches, pronounced in open session, stressed the following ambitions as regards goals and means :

“We need to set more ambitious targets in the CSCE ; we need to seek an enhanced level of co-operative endeavour so that we can help reinforce the democracies which may in some respects be fragile in the early years.

The CSCE should not seek to supplant existing institutions, which may themselves also find enhanced roles ; it should work in harmony with such other international organisations as the European Community, NATO, OECD, the Council of Europe.”

Mr Douglas Hurd, United Kingdom

“The CSCE should play a central role in the management of change and should provide a framework for future security and co-operation in Europe.

In the field of the human dimension, the CSCE should develop procedures for drawing further upon the work of the Council of Europe.”

Mr Pertti Paasio, Finland

“I have high hopes that our conference will allow us to make a decisive step towards a system assuring the liberties of each citizen.

I am thinking particularly of the Council of Europe which has drawn up particularly strict norms suitable to serve as models.”

Mr Mark Eyskens, Belgium

“We should, however, at this meeting look for ways and means of further developing the CHD mechanism, taking on board today's realities. Several interesting ideas have already been introduced as to how this could be done. While developing such new and additional procedures, we should also keep in mind the long-term potential of convergence and link-ups with other existing European institutions, such as the Council of Europe.”

Mr Kjell Bondevik, Norway

“This [non-binding human rights] mechanism and the other provisions of the chapter

mais non pour le Sénat) n'avaient été organisées que dans un seul pays de l'Europe centrale et orientale, la Pologne, tandis qu'à la fin de la réunion de Copenhague, il y en avait eu en République Démocratique Allemande, Hongrie, Tchécoslovaquie, Roumanie et Bulgarie. Rien d'étonnant à ce que des changements aussi spectaculaires suscitent un besoin pressant de tirer parti des considérables progrès accomplis.

Ainsi, les déclarations d'ouverture prononcées en séance publique par les hommes d'Etat ont souligné les ambitions ci-après concernant les buts et les moyens :

«Il nous faut fixer des objectifs plus ambitieux dans le cadre de la CSCE ; il nous faut intensifier nos efforts de coopération afin de contribuer au renforcement des démocraties qui, à certains égards, peuvent s'avérer fragiles les premières années.

La CSCE ne doit pas chercher à supplanter les institutions actuelles, qui peuvent elles-mêmes renforcer leur rôle ; elle doit travailler en coordination avec d'autres organisations internationales telles que la Communauté européenne, l'OTAN, l'OCDE, le Conseil de l'Europe.»

Mr Douglas Hurd, Royaume-Uni

«La CSCE doit jouer un rôle majeur dans la gestion du changement et offrir un cadre pour la sécurité et la coopération à venir en Europe.

Dans le domaine de la dimension humaine, la CSCE doit instaurer des mécanismes permettant de tirer un plus grand parti des travaux du Conseil de l'Europe.»

M. Pertti Paasio, Finlande

«Je compte beaucoup sur notre Conférence pour nous permettre de faire un pas décisif vers un système garantissant les libertés de tous les citoyens.

Je pense notamment au Conseil de l'Europe qui a défini des normes particulièrement strictes pouvant servir de modèle.»

M. Mark Eyskens, Belgique

«Nous devons, cependant, rechercher ici les moyens de développer le mécanisme de la CDH, en prenant en compte les réalités d'aujourd'hui. On a déjà lancé plusieurs idées intéressantes sur les moyens d'y parvenir. Tout en instaurant ces nouveaux mécanismes, il nous faut garder à l'esprit le potentiel permanent de convergence et de relations avec d'autres institutions européennes telles que le Conseil de l'Europe.»

M. Kjell Bondevik, Norvège

«Ce mécanisme des droits (de l'homme, sans force contraignante) et les autres dispositions

on the human dimension of the Vienna concluding document, constitute a cornerstone in the area of human rights and fundamental freedoms.

We must, notwithstanding, pursue our efforts in this field, namely in co-operation with the Council of Europe. This Organisation has not only played a pioneering role in what concerns human rights and the rights of minorities in Europe, but has also collected an experience which is second to none in the spreading of such principles as democracy, the rule of law and, of course, respect for human rights."

Mr João de Deus Pinheiro, Portugal

"Finally, I would like to point out that, in this field of human rights, we should take advantage of the long-standing and valuable experience of the Council of Europe."

Mr Francisco Fernández Ordóñez, Spain

"As we leave the Cold War behind us, we confront again many age-old national, religious and ethnic conflicts that have so sorrowed our common civilisation.

One, proposals should reinforce fundamental democratic and market values; two, suggestions for new institutions should complement rather than duplicate roles assigned to existing institutions and forums; and three, proposals should result in a stronger transatlantic process of dialogue and consultation regarding Europe's future.

Working in concert, the G 24, OECD, the European Community, the EBRD, the Council of Europe, the United States and Canada can foster an inclusive European order, involving Central and East European nations and the Soviet Union in the new Europe by assisting market-based reform and the building of democratic institutions."

Mr James Baker, United States of America

"The ultimate aim of the ongoing CSCE process in this field is to establish a code of conduct on human rights, and to establish standards for implementation and monitoring equal to those achieved by the Council of Europe.

The eventual aim is to set up a system of legally-binding instruments to protect the rights and freedoms of all Europeans. Incidentally, in view of the activities and expertise of the Council of Europe, we would be wise to allow this Organisation to participate in the CSCE process as much as possible."

Mr Hans van den Broek, Netherlands

du chapitre sur la dimension humaine du document de clôture de Vienne constituent une pierre angulaire en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales.

Nous devons néanmoins poursuivre nos efforts dans ce domaine, en coopération précisément avec le Conseil de l'Europe. Cette Organisation a non seulement joué un rôle de pionnier en ce qui concerne les droits de l'homme et le droit des minorités en Europe, mais a aussi accumulé une expérience sans égale de la diffusion de principes tels que la démocratie, la primauté du droit et bien sûr le respect des droits de l'homme."

M. João de Deus Pinheiro, Portugal

« Enfin, je voudrais souligner que, dans ce domaine des droits de l'homme, nous devrions profiter de la longue et précieuse expérience du Conseil de l'Europe. »

M. Francisco Fernández Ordóñez, Espagne

« Alors que nous laissons la guerre froide derrière nous, nous sommes à nouveau en butte aux nombreux et séculaires conflits nationaux, religieux et ethniques qui ont tant endeuillé notre civilisation commune.

Premièrement, les propositions doivent tendre à renforcer les valeurs démocratiques et libérales fondamentales; deuxièmement, les suggestions relatives à de nouvelles institutions doivent viser la complémentarité et non la redondance des rôles assignés aux institutions et forums actuels; et troisièmement, les propositions doivent déboucher sur un renforcement du processus transatlantique de dialogue et de consultation sur l'avenir de l'Europe.

En travaillant ensemble, le G24, l'OCDE, la Communauté européenne, la BERD, le Conseil de l'Europe, les Etats-Unis et le Canada peuvent instaurer un ordre européen global, incluant les nations d'Europe centrale et orientale et l'Union Soviétique dans la nouvelle Europe en contribuant aux réformes économiques et à l'instauration d'institutions démocratiques. »

M. James Baker, Etats-Unis

« Le but ultime du processus actuel de la CSCE dans ce domaine est d'instaurer un code de conduite en matière de droits de l'homme et de fixer, pour la mise en œuvre et le suivi, des normes comparables à celles établies par le Conseil de l'Europe.

Le but est, en définitive, d'instaurer un système d'instruments juridiquement contraignants afin de protéger les droits et les libertés de tous les Européens. Connaissant ce propos, les activités et l'expérience du Conseil de l'Europe, il serait sage de permettre à cette Organisation de participer aussi largement que possible au processus de la CSCE. »

M. Hans van den Broek, Pays-Bas

"It is our opinion that the basic principles of the [human rights] mechanism should be maintained and further developed and that added strength should be given to its control elements. In the longer-term perspective, we might even consider the possibility of it becoming a kind of nucleus of a 'European humanitarian inspection' that would ascertain, in an operative manner and on the basis of clearly defined rules, the true state of affairs in cases of suspected human rights violations, and propose to the governments concerned steps that could be taken to resolve problems of this kind.

We also believe that the institutional elements that already exist in the sphere of human rights within the Helsinki process should be gradually linked up with the mechanisms existing in this area in the Council of Europe."

Mr Jiri Dienstbier, Czechoslovakia

"The momentous changes and transformation through which Europe is going has brought to the forefront the opportunity of creating a common European values system and legal space. We can certainly benefit from the experience of the Council of Europe in these fields. We do not consider the CSCE and the Council of Europe as two conflicting institutions, but rather complementary ones."

Mr Ali Bozer, Turkey

"If a new order is to be pursued within the CSCE framework, the focus of that order should be the human being and not the state alone. It accords with the stance of the European Convention on Human Rights. In 1961, the European Court of Human Rights ruled that the Convention had been adopted 'in order to establish a common public order of the free democracies of Europe with the object of safeguarding their common heritage of political traditions, ideals, freedom and the rule of law'. This is also our understanding.

Firstly, better use should be made of the existing structures and organisations which have passed the test of practice. I would refer above all to the Council of Europe. It has a tremendous intellectual and organisational record in the field we are discussing here.

Secondly, we see the need for a more effective mechanism of co-operation to strengthen the human dimension of the CSCE. There is a need to go beyond the mere exchange of information in our efforts to establish a set of common political and ethical standards regarding human rights, human contacts and the free flow of information. There is a need for a mechanism to reveal the existing risks, to take preventive action and to

«Nous estimons que les principes de base du mécanisme [des droits de l'homme] doivent être non seulement maintenus mais encore développés et les instruments de contrôle renforcés. On peut même envisager à terme qu'ils deviennent le noyau d'une «inspection humanitaire européenne» qui permettrait d'établir de manière concrète et sur la base de règles clairement définies la situation réelle dans les cas de violation présumée des droits de l'homme et de proposer aux gouvernements concernés des mesures propres à résoudre les problèmes de ce type.

Nous pensons aussi que les éléments institutionnels déjà créés en matière de droits de l'homme dans le cadre du processus d'Helsinki devraient être progressivement reliés aux mécanismes existant dans ce domaine au sein du Conseil de l'Europe.»

M. Jiri Dienstbier, Tchécoslovaquie

«Les profonds bouleversements que connaît l'Europe offrent l'occasion de créer au niveau européen un système de valeurs et un espace juridique communs. Nous pouvons certainement tirer profit de l'expérience du Conseil de l'Europe dans ces domaines. Nous ne voyons pas dans la CSCE et le Conseil de l'Europe des institutions concurrentes mais plutôt complémentaires.»

M. Ali Bozer, Turquie

«Si un ordre nouveau doit être instauré dans le cadre de la CSCE, il devra être axé sur l'être humain, non pas seulement sur l'Etat. Cette position concorde avec celle de la Convention européenne des Droits de l'Homme. En 1961, la Cour européenne des Droits de l'Homme a déclaré que la Convention avait été adoptée afin d'instaurer un ordre public commun aux démocraties libres d'Europe en vue de sauvegarder leur patrimoine commun de traditions politiques, d'idéaux, de liberté et de primauté du droit. C'est aussi notre conception.

Premièrement, il faudrait tirer plus largement parti des structures et organisations en place qui ont fait leurs preuves dans la pratique. Je veux parler avant tout du Conseil de l'Europe. Celui-ci a, en effet, tant sur le plan intellectuel que sur celui de l'organisation, d'impressionnants états de service dans le domaine qui nous occupe.

Deuxièmement, nous jugeons nécessaire l'instauration d'un mécanisme de coopération plus efficace pour renforcer la dimension humaine de la CSCE. Il faut aller au-delà d'un simple échange d'informations dans nos efforts pour établir un ensemble de normes politiques et éthiques communes en matière de droits de l'homme, de rapports humains et de libre circulation de l'information. Il faut un mécanisme permettant de situer les

verify compliance with the provisions adopted. Here one should endeavour to strike a balance in order not to duplicate the procedures of the Council of Europe."

Mr Krzysztof Skubizewski, Poland

"The CSCE institutional frameworks, meetings and structures, which are to be set up gradually and without overlappings in the fields of political dialogue, conflict management, military security, economic co-operation, environmental protection and the human dimension, may take on paramount importance for the creation of a new European unity. Complementarily, those other European organisations, the experience and activities of which are indispensable for the Helsinki process, would naturally continue to function.

Any form of competition or rivalry between various organisations should be avoided. For example, in cultural co-operation and human rights, the Council of Europe plays a major part. The Consultative Assembly of the Council of Europe might be a basis for a democratic and parliamentary dimension for the CSCE."

Mr Géza Jeszenszky, Hungary

"Already today, the Council of Europe is singularly well suited to play a role in support of the human dimension of the CSCE process. The Council has proved itself commendably willing to take on such a role in its relations with non-members.

The Swedish Government fully supports efforts by the Council to assist the process of democratic reform in Central and East European countries and to promote development towards compliance with the Council's standards on human rights.

The Council of Europe is a unique institution, firmly based on democracy, human rights and the rule of law. Its standards and the strict requirements of its Statute are the prerequisites for its valuable work.

In our readiness to meet the new European developments, we must make sure that these standards and requirements are strictly observed. This is in the interest of both present and prospective members of the Council of Europe."

Mr Sten Andersson, Sweden

"Without any reservation we feel committed to the European Convention on Human Rights of the Council of Europe. Therefore, the utmost importance is attached to the restructuring of our judiciary on the basis of the rule of law. In this context, I deem it important that citizens who have been prosecuted or discriminated against for

dangers, de prendre des mesures préventives et de veiller au respect des dispositions adoptées. Il faudra s'efforcer ici d'instaurer un équilibre afin qu'il n'y ait pas de double emploi avec les procédures du Conseil de l'Europe."

M. Krzysztof Skubizewski, Pologne

« Les réunions, les structures et cadres institutionnels de la CSCE, qui doivent être organisés progressivement et sans chevauchement dans les domaines de la concertation politique, de la gestion des conflits, de la sécurité militaire, de la coopération économique, de la protection de l'environnement et de la dimension humaine, peuvent prendre une importance décisive pour la formation d'une nouvelle unité européenne. En complément, les autres organisations européennes, dont l'expérience et les activités sont indispensables pour le processus d'Helsinki, continueront naturellement de fonctionner.

Il faut éviter toute forme de concurrence ou de rivalité entre les organisations. En matière de coopération culturelle et de droits de l'homme, par exemple, le Conseil de l'Europe joue un rôle essentiel. L'Assemblée Consultative de cette Organisation pourrait fournir à la CSCE la base d'une dimension démocratique et parlementaire.»

M. Géza Jeszenszky, Hongrie

« Dès aujourd'hui, le Conseil de l'Europe est remarquablement bien équipé pour apporter un soutien à la dimension humaine du processus de la CSCE. Le Conseil a montré qu'il était disposé — et il convient de l'en féliciter — à assumer ce rôle dans ses relations avec les pays non membres.

Le Gouvernement suédois soutient sans réserve l'action menée par le Conseil pour aider les pays d'Europe centrale et orientale dans leur processus de réformes démocratiques et promouvoir une évolution menant à l'application des normes du Conseil en matière de droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe est une institution unique, fermement appuyée sur la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit. Les normes qu'il a fixées et les strictes exigences de son Statut donnent toute sa valeur à son action.

Dans notre empressement à nous adapter à la nouvelle situation européenne, nous devons veiller à ce que ces normes et ces exigences soient strictement observées, dans l'intérêt des membres du Conseil de l'Europe, tant actuels que potentiels.»

M. Sten Andersson, Suède

« Nous nous sentons pleinement concernés par la Convention européenne des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Nous attachons, par conséquent, une importance capitale à la réorganisation de notre système judiciaire sur la base de la prééminence du droit. Il faut donc, à mon avis, réhabiliter les citoyens qui ont été victimes de

political reasons, who have lost their jobs or wrongly sustained other disadvantages should be vindicated.

The CSCE provides the proper basis for that. It is in this context that the Council of Europe can continue to pursue its constructive role until, some day, and I am sure this day is foreseeable, we will debate on how the parliamentary and democratic face of Europe is to look."

Mr Markus Meckel,
German Democratic Republic

"The idea seems good to us that there should be periodic meetings of heads of state and government or of ministers. Also, we would be ready to accept a lightly structured secretariat.

To go further and in all areas seems, however, to call for thorough reflection. For many of the questions you are going to deal with, there is already the Council of Europe. Should not, in this case as in others, better use be made of existing organisations?

Once again, all this deserves reflection and debate. But we think that, if the Paris Summit is not in a position to settle the question of 'institutionalisation' because evolution must run its course and thinking must mature, at least the summit could establish the principles of it. Why should not the Helsinki meeting in 1992 agree on the real installation of CSCE?"

Mr Thierry de Beaucé, France

"As you will recall, Mikhail Gorbachev, speaking at the United Nations, expressed the Soviet Union's willingness to expand its participation in the international monitoring mechanisms on human rights. We are prepared to have those international bodies prevent and not just record violations of the individual's rights and freedoms. Here we ought to use the rich experience of the Council of Europe.

The idea advanced by the Parliamentary Assembly of the Council of Europe for annual meetings of parliamentarians from all CSCE countries, which is consonant with the proposals presented by the Soviet Union and Bulgaria at the Paris meeting, merits support."

Mr Eduard Shevardnadze, Soviet Union

"The summit will also provide the opportunity to see whether it would be useful to draw on the experience and the assistance of existing institutions. We are thinking first and foremost of the Council of Europe; bearing in mind its proven experience in the protection of human rights, we

poursuites ou de discriminations pour des raisons politiques, qui ont perdu leur emploi ou ont subi injustement d'autres préjudices.

La CSCE offre la base nécessaire. C'est dans ce cadre que le Conseil de l'Europe peut continuer à assumer son rôle constructif jusqu'au jour, et je suis sûr que ce jour n'est pas loin, où nous débattons du nouveau visage — parlementaire et démocratique — de l'Europe."

M. Markus Meckel,
République Démocratique Allemande

«L'idée nous paraît bonne de prévoir des réunions périodiques au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement ou à celui des ministres. De même serions-nous prêts à accepter une structure légère de secrétariat.

Aller au-delà et dans tous les domaines nous paraît mériter une réflexion approfondie. Il existe déjà, pour beaucoup des questions dont vous allez traiter, le Conseil de l'Europe. Ne faut-il pas d'abord, dans ce cas comme dans d'autres, mieux utiliser les organes existants?

Encore une fois, tout ceci mérite examen et débat. Mais nous pensons que, si le Sommet de Paris n'est pas à même de trancher la question de «l'institutionnalisation» parce qu'il faut que s'achèvent les évolutions et que la réflexion mûrisse, du moins ce sommet pourra-t-il en fixer les principes. Pourquoi la réunion d'Helsinki en 1992 ne réaliserait-elle pas alors la véritable installation de la CSCE?»

M. Thierry de Beaucé, France

«Comme vous vous en souvenez, Mikhaïl Gorbatchev, s'exprimant à la tribune des Nations Unies, indiquait que l'Union Soviétique était disposée à étendre sa participation aux mécanismes internationaux de contrôle en matière de droits de l'homme. Nous sommes prêts à accepter que les organismes internationaux, plutôt que de se borner à les enregistrer, prennent des mesures pour empêcher les violations des droits et libertés individuels. Nous devrions à cette fin mettre à profit la vaste expérience du Conseil de l'Europe.

Il convient de soutenir la proposition de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe d'organiser des réunions annuelles entre les parlementaires de tous les pays de la CSCE, ce qui va dans le sens des propositions présentées par l'Union Soviétique et la Bulgarie à la réunion de Paris.»

M. Edouard Chevardnadze, Union Soviétique

«Le Sommet permettra aussi de juger de l'utilité de faire appel à l'expérience et à l'aide des institutions actuelles. Nous pensons en tout premier lieu au Conseil de l'Europe; en effet, gardant à l'esprit son expérience confirmée en matière de protection des droits de l'homme, nous estimons

believe that it should become the core of the future institutional structure in this field.

As we move on towards the goal that we have called 'Helsinki 2', the CSCE is the most appropriate place for the issues to be collectively examined. Step by step, we have to identify a whole series of political commitments that can gradually build up the common denominator between the thirty-five countries, and increasingly acquire a more binding character. We shall also be able to draw on the experience of the Council of Europe and the United Nations, wherever necessary."

Mr Gianni de Michelis, Italy

b. *The Copenhagen concluding document*

6. The contrast with the first meeting of the three-stage Human Dimension Conference ("CDH I") in Paris only one year previously could not have been greater: whereas in Paris lack of consensus prevented the adoption of any conclusions, the lengthy Copenhagen document contains many formulations which, by CSCE standards, are particularly direct and strong, and free of the usual "escape clauses". This is certainly true of the first three chapters dealing respectively with:

- rule of law, democracy and free elections;
- individual rights and human contacts; and
- co-operation in the field of democratic values and practices.

7. As was to be expected after the ministerial references (quoted above), there were, for the first time, in a CSCE document several references to the Council of Europe. It is true that these references were as remarkable for their lack of precision as for their generally positive nature. Thus, in paragraph 28:

"The participating states recognise the important expertise of the Council of Europe in the field of human rights and fundamental freedoms and agree to consider further ways and means to enable the Council of Europe to make a contribution to the human dimension of the CSCE. They agree that the nature of this contribution could be examined further in a future CSCE forum."

In this way, one aspect of the ongoing work in Vienna of the (Summit) Preparatory Committee ("Prepcom") is foreshadowed.

qu'il doit être le centre de la future structure institutionnelle dans ce domaine.

Alors que nous progressons vers le but que nous appelons «Helsinki 2», la CSCE est la meilleure tribune pour étudier ensemble les questions qui se posent. Etape par étape, nous devons définir une série d'engagements politiques qui puissent progressivement former le dénominateur commun entre les trente-cinq pays et prendre graduellement un caractère plus contraignant. Nous pourrions aussi, le cas échéant, tirer profit de l'expérience du Conseil de l'Europe et des Nations Unies.»

M. Gianni de Michelis, Italie

b. *Le document final de Copenhague*

6. Le contraste avec la première réunion de la conférence sur la dimension humaine en trois volets («CDH I»), tenue à Paris tout juste un an avant, n'aurait guère pu être plus marqué: alors qu'à Paris l'absence de consensus avait empêché l'adoption de toute conclusion, le long document de Copenhague comporte de nombreuses formules qui, d'après les normes de la CSCE, sont particulièrement directes et fermes et dépourvues des habituelles «clauses échappatoires». C'est indéniable dans les trois premiers chapitres qui portent respectivement sur:

- la prééminence du droit, la démocratie et les élections libres;
- les droits individuels et les contacts entre les personnes; et
- la coopération dans le domaine des valeurs et pratiques démocratiques.

7. Comme on pouvait s'y attendre après les interventions ministérielles (citées plus haut), le Conseil de l'Europe se trouve, pour la première fois, mentionné à plusieurs reprises dans un document de la CSCE. Ces mentions sont, il est vrai, aussi remarquables par leur manque de précision que par leur caractère généralement positif. Ainsi, il est dit au paragraphe 28:

«Les Etats participants reconnaissent l'importance de l'expérience du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales et conviennent d'examiner des voies et moyens nouveaux pour permettre au Conseil de l'Europe d'apporter une contribution à la dimension humaine de la CSCE. Ils conviennent que la nature de cette contribution pourrait être examinée plus en détail lors d'une future réunion de la CSCE.»

C'est ainsi que se trouve annoncé l'un des aspects des travaux que mène actuellement à Vienne la Commission préparatoire «Prepcom» du Sommet.

8. The Copenhagen meeting had no mandate for questions concerning the future institutionalisation of CSCE, although several ministers, as we have seen, expressed thoughts on the subject. Preliminary ideas, also on the parliamentary dimension are expressed in the document, paragraph 27 :

“The participating states will also facilitate the establishment and strengthening of independent national institutions in the area of human rights and the rule of law, which may also serve as focal points for co-ordination and collaboration between such institutions in the participating states. They propose that co-operation be encouraged between parliamentarians from participating states, including through existing interparliamentary associations and, *inter alia*, through joint commissions, television debates involving parliamentarians, meetings and round table discussions. They will also encourage existing institutions, such as organisations within the United Nations system and the Council of Europe, to continue and expand the work they have begun in this area.”

9. The experience of all, including of our sub-committees, at the meeting on 21 and 22 June, was that one of Europe's most hotly-debated issues now, and for the years to come, is that of national minorities. Here the Copenhagen document (paragraph 39) is very weak, showing evidence of being watered down from the earlier drafts (and its reference to the Council of Europe somewhat grudging) :

“The participating states will co-operate closely in the competent international organisations to which they belong, including the United Nations and, as appropriate, the Council of Europe, bearing in mind their ongoing work with respect to questions relating to national minorities. They will consider convening a meeting of experts for a thorough discussion of the issue of national minorities.”

10. Our Assembly, for its part, is not flinching from this issue and has included Mr Brincat's report (for the Committee on Legal Affairs and Human Rights) on the order of business for the agenda of the forthcoming part-session. The often heated controversy, for example, between Hungarians and Romanians, on this issue should not distract attention from the fact that some of our own member states are among the most reluctant among the thirty-five to internationalise this problem and introduce the concept of legally-enforceable group rights which your Rapporteur considers indispensable.

8. La réunion de Copenhague n'avait pas de mandat pour étudier les questions touchant la future institutionnalisation de la CSCE, bien que plusieurs ministres se soient, comme nous l'avons vu, exprimés sur le sujet. Quelques idées sur la dimension parlementaire aussi ont déjà été avancées dans le document au paragraphe 27 :

«Les Etats participants faciliteront également la création et le renforcement d'institutions nationales indépendantes dans le domaine des droits de l'homme et de la primauté du droit, qui puissent aussi servir de centres de coordination et de coopération entre ces institutions dans les Etats participants. Ils proposent que la coopération soit encouragée entre les parlementaires des Etats participants, notamment par les associations interparlementaires existantes et aussi par la création de commissions mixtes et l'organisation de débats télévisés avec la participation de parlementaires, de réunions et de tables rondes. Ils encourageront également les institutions existantes telles que les organisations du système des Nations Unies et le Conseil de l'Europe à poursuivre et à accroître les activités qu'elles ont entreprises dans ce domaine.»

9. A la réunion des 21 et 22 juin, tous les participants, y compris nos sous-commissions, sont tombés d'accord pour dire qu'une des questions les plus brûlantes actuellement, et qui le restera dans les années à venir, est celle des minorités nationales. Sur ce point, le document de Copenhague (paragraphe 39) reste très vague et est en retrait par rapport aux versions préliminaires (et son évocation du Conseil de l'Europe demeure quelque peu réticente) :

«Les Etats participants coopéreront étroitement au sein des organisations internationales compétentes auxquelles ils appartiennent, y compris l'Organisation des Nations Unies et, le cas échéant, le Conseil de l'Europe, compte tenu des travaux en cours concernant les questions relatives aux minorités nationales. Ils examineront la possibilité de tenir une réunion d'experts pour procéder à une discussion approfondie de la question des minorités nationales.»

10. Notre Assemblée, pour sa part, ne recule pas devant cette question et a inscrit le rapport de M. Brincat (pour la commission des questions juridiques et des droits de l'homme) au calendrier de la prochaine partie de session. La polémique souvent passionnée sur cette question entre les Hongrois et les Roumains, par exemple, ne doit pas détourner notre attention du fait que certains de nos propres Etats membres sont, au sein des Trente-cinq, parmi les moins disposés à internationaliser ce problème et à adopter le concept de droits collectifs juridiquement protégés que votre rapporteur juge indispensable.

c. *NATO's London Summit (5-6 July 1990)*

11. The London Declaration "on a transformed North Atlantic Alliance" corresponds to the new situation in Europe, as does the Copenhagen concluding document, with a similarly far-reaching change both of tone and content compared with all previous communiqués. The sixteen heads of state and government declared, for example, "that we are no longer adversaries", while inviting President Gorbachev to address the North Atlantic Council and the members of the Warsaw Pact to establish regular diplomatic liaison with NATO.

12. For the purpose of the present report, the closing paragraphs (Nos. 21 and 22 appended) are particularly relevant, since they propose subjects for the CSCE Paris Summit in November, as well as containing proposals (contrasting with the more ambiguous Copenhagen document) for institutionalising the pan-European process, by calling for:

— a programme of regular consultations (at least once a year) at head of state and government or ministerial level;

— CSCE review conferences every two years (serviced by a "small CSCE secretariat");

— a CSCE mechanism to monitor elections;

— a CSCE centre for the prevention of conflict; and

— a CSCE parliamentary body, "the Assembly of Europe", to be based on the existing Parliamentary Assembly of the Council of Europe.

13. This last proposal is particularly welcome since the London Declaration was issued only three days after the meeting of our Standing Committee in Innsbruck, where fears had been expressed, in the light of talks in Copenhagen, that certain member states of NATO (both European and non-European) were reticent about the ideas concerning the "parliamentary dimension" launched last May by our Assembly in its Resolution 943 and its Recommendations 1124 and 1126.

14. It is not clear to your Rapporteur that a separate mechanism for election monitoring is needed. Indeed, our own Assembly has already pioneered this function. Prague's credentials — as the capital of a bi-national federation — would, however, strengthen possible claims to host any future centre for the prevention of conflict, since it will be particularly important to find solutions to

c. *Le Sommet de Londres de l'OTAN (5-6 juillet 1990)*

11. Tout comme le document final de Copenhague, la Déclaration de Londres «sur une alliance de l'Atlantique Nord renouvelée» correspond à la nouvelle situation de l'Europe et se caractérise par un changement de fond et de forme tout aussi radical par rapport à tous les communiqués antérieurs. Seize chefs d'Etat et de gouvernement ont déclaré par exemple «ne plus être des adversaires», tout en invitant le Président Gorbatchev à prendre la parole devant le Conseil de l'Atlantique Nord, et les membres du Pacte de Varsovie à établir des liaisons diplomatiques régulières avec l'OTAN.

12. Aux fins du présent rapport, les paragraphes de conclusion (nos 21 et 22 joints en annexe) sont particulièrement pertinents, car ils proposent des thèmes pour le sommet de novembre de la CSCE (à Paris) et formulent des propositions (contrastant avec le caractère plus ambigu du document de Copenhague) pour l'institutionnalisation du processus paneuropéen, en appelant:

— à l'établissement d'un programme de consultations régulières (au moins une fois par an) à l'échelon des chefs d'Etat et de gouvernement ou à celui des ministres;

— à la tenue de conférences-bilans de la CSCE, tous les deux ans (coordonnées par un «secrétariat léger»);

— à instaurer un mécanisme de contrôle des élections;

— à créer un centre CSCE pour la prévention des conflits; et

— à créer un organe parlementaire de la CSCE, «l'Assemblée de l'Europe», établi sur le modèle de l'actuelle Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

13. Cette dernière proposition est particulièrement bienvenue puisque la Déclaration de Londres a été publiée trois jours seulement après la réunion de notre Commission Permanente à Innsbruck où, compte tenu des débats de Copenhague, des craintes ont été exprimées face à la réticence manifestée par certains Etats membres de l'OTAN (à la fois européens et non européens) quant aux idées relatives à la «dimension parlementaire» lancées en mai dernier par notre Assemblée dans sa Résolution 943 et ses Recommandations 1124 et 1126.

14. Votre rapporteur n'est pas convaincu de la nécessité d'instaurer un mécanisme distinct de contrôle des élections. De fait, notre propre Assemblée a déjà fait œuvre de pionnier en la matière. En ce qui concerne cependant la création éventuelle d'un centre pour la prévention des conflits — il faudra absolument régler les problèmes renaissants des minorités nationales en Europe

the resurgent problems of national minorities in Central Europe.

B. Conclusion — From Vienna to Paris : Preparatory Committee and Summit

a. The Preparatory Committee (Vienna)

15. Your Rapporteur is, like other members of the Assembly, fully aware that neither our own position, as parliamentary representatives of the Twenty-three, or that of the sixteen NATO heads of state and government, alter the fact that the decision of next November's Paris Summit must be reached by consensus of the Thirty-five.

16. The "Prepcom" was created at the Copenhagen CDH Conference, as can be observed in the concluding document :

"At a special meeting of the Ministers for Foreign Affairs of the participating states of the CSCE on 5 June 1990, convened at the invitation of the Minister for Foreign Affairs of Denmark, it was agreed to convene a preparatory committee in Vienna on 10 July 1990 to prepare a summit meeting in Paris of their heads of state or government."

17. Vienna is also a continuation of Copenhagen to the extent that, in some cases, delegations are led by the same diplomats as those in Copenhagen. Members of the CSCE sub-committees will draw comfort from the fact that Mrs Bonelli again leads the San Marino delegation (whose chairmanship of our Committee of Ministers will continue up to the Paris Summit), which again includes among its members a representative of the Council of Europe in the person of the Secretary General's special adviser on CSCE.

18. The Vienna meeting is of a more pronouncedly diplomatic character than that in Copenhagen, where the host delegation, for example, included members of parliament and such distinguished members of our own Assembly as Mr Elmquist and Mr Møller. Little is known of Prepcom's preliminary discussions, which are not, in any case, open to the public. It can be assumed that its work will begin in earnest on 3 September, after the summer recess.

b. Points for discussion in Paris (and the role of the Committee of Ministers)

19. The Committee of Ministers, which held its 86th Session at ministerial level on 10 May, has replied to the Assembly's two recommendations of last May concerning relations with the countries of

centrale — le fait pour Prague d'être la capitale d'une fédération binationale donnerait du poids à sa candidature au cas où elle se proposerait pour en devenir le siège.

B. Conclusion — De Vienne à Paris : la Commission préparatoire et le Sommet

a. La Commission préparatoire (Vienne)

15. Votre rapporteur est, comme d'autres membres de l'Assemblée, pleinement conscient que ni notre propre position en tant que parlementaires des Vingt-trois, ni celle des seize chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN, ne change le fait que la décision du prochain Sommet de Paris en novembre doit être prise à l'unanimité des Trente-cinq.

16. La « Prepcom » a été créée à la conférence CDH de Copenhague comme en témoigne le document final :

« A une réunion spéciale des ministres des Affaires étrangères des Etats participant à la CSCE, tenue le 5 juin 1990, sur l'invitation du ministre des Affaires étrangères du Danemark, il a été convenu de réunir une commission préparatoire à Vienne le 10 juillet 1990 pour préparer une réunion au sommet de leurs chefs d'Etat ou de gouvernement à Paris. »

17. Vienne est aussi un prolongement de Copenhague dans la mesure où, dans certains cas, les délégations sont conduites par les mêmes diplomates que celles de Copenhague. Les membres des sous-commissions de la CSCE se réjouiront du fait que M^{me} Bonelli conduit à nouveau la délégation de Saint-Marin (qui continuera à présider notre Comité des Ministres jusqu'au Sommet de Paris), qui compte à nouveau parmi ses membres un représentant du Conseil de l'Europe en la personne du conseiller spécial auprès du Secrétaire Général, chargé de la CSCE.

18. La réunion de Vienne revêt un caractère diplomatique plus prononcé que celle de Copenhague, où la délégation hôte, par exemple, se composait de membres du Parlement et de membres de notre propre Assemblée aussi distingués que MM. Elmquist et Per Stig Møller. On ne sait pas grand-chose des discussions préliminaires de la « Prepcom », qui ne sont d'ailleurs pas publiques. Selon toute vraisemblance, les travaux commenceront sérieusement le 3 septembre, après les vacances d'été.

b. Points de discussion pour Paris (et rôle du Comité des Ministres)

19. Le Comité des Ministres, qui a tenu sa 86^e Session au niveau ministériel le 10 mai, a répondu aux deux recommandations de l'Assemblée de mai dernier relatives aux relations avec les pays

Central and Eastern Europe (Recommendation 1124) and on continuing and enhancing the CSCE process (Recommendation 1126). The least that can be said is that these extremely cautious replies contrast starkly with the above-quoted documents from Copenhagen and London, as the following sample illustrates :

“Bearing in mind the CSCE Summit, planned for autumn 1990, the ministers examined the contribution that the Council of Europe could make in implementing the principles and provisions of the Helsinki Final Act and the CSCE concluding documents. It was pointed out that the contribution of the Council of Europe could be particularly beneficial to the work done in relation to the human dimension, culture, education and information. The ministers also decided to endeavour to have a reference to such a role for the Council of Europe included in the concluding document of the summit of the Thirty-five.”

20. At least, as we have seen, not only “a reference” but multiple references were included in the Copenhagen concluding document. The dynamic and innovative role (also with regard to the composition of its CSCE delegation) of the San Marino chairmanship has already been saluted, and the Assembly will particularly welcome the fact, even if this has no special relevance to the Paris Summit, that :

“The ministers decided on 10 May, in order to extend and strengthen the Council of Europe’s programme of assistance for democratic reform in countries of Central and Eastern Europe, to increase the original 1990 budgetary appropriations by 6,5 million French francs, and expressed themselves generally in favour of examining in detail proposals for stepping up the Council of Europe’s means of action and resources from 1991 onwards.”

21. It must however be a matter of concern for the Assembly that the ministers have so far avoided any reference to the “parliamentary dimension” both before and after the generous recognition of the Assembly’s vocation contained in NATO’s London Declaration of 6 July. Ministerial support is all the more important in order to clarify some remaining ambiguities. In the official French version of the declaration, the words *sur le modèle de* precede the reference to our Assembly (whereas the English is “based on”). It is true that this formulation would not necessarily exclude the creation of a new body. The White House Fact Sheet (see Appendix II) specifically, however, refers to use of our building and Secretariat.

22. What precisely should be the role of a CSCE parliamentary forum? Pending the results of our special enlarged CSCE debate, I would only mention the two obvious ones of input and

d’Europe centrale et de l’Est (Recommandation 1124) et à la poursuite et la valorisation du processus de la CSCE (Recommandation 1126). Le moins que l’on puisse dire est que ces réponses extrêmement prudentes contrastent très vivement avec les documents précités de Copenhagen et de Londres, comme l’illustre l’extrait ci-après :

«Ayant à l’esprit le Sommet de la CSCE, envisagé pour l’automne 1990, les ministres ont examiné la contribution que le Conseil de l’Europe peut apporter à la mise en œuvre des principes et dispositions de l’Acte final d’Helsinki ainsi que des documents de clôture de la CSCE. L’apport du Conseil de l’Europe pourrait être particulièrement bénéfique aux travaux relatifs à la dimension humaine, à la culture, à l’éducation et à l’information. Les ministres ont en outre décidé d’œuvrer en vue de l’introduction d’une référence à un tel rôle dans le document de clôture du sommet des Trente-cinq.»

20. Du moins, comme nous l’avons vu, le document final de Copenhagen ne se contente-t-il pas d’une seule référence au sujet, mais en fait de nombreuses. On a déjà salué le rôle dynamique et innovateur de la présidence de Saint-Marin (en ce qui concerne aussi la composition de sa délégation à la CSCE) et, même si ce n’est pas spécialement pertinent pour le Sommet de Paris, l’Assemblée se réjouit particulièrement du fait que :

«Pour permettre d’étendre et de renforcer le programme d’assistance du Conseil de l’Europe aux pays d’Europe centrale et orientale en ce qui concerne leurs réformes démocratiques, les ministres ont décidé, le 10 mai, d’augmenter de 6,5 millions de francs français, crédits initialement prévus à cette fin dans le budget de 1990 ; ils ont également exprimé de manière générale un sentiment favorable à un examen détaillé de propositions d’augmentation des moyens d’actions et des ressources de l’Organisation à partir de 1991.»

21. L’Assemblée ne peut cependant que s’inquiéter de l’attitude des ministres qui ont jusqu’ici évité toute référence à la «dimension parlementaire», tant avant qu’après la généreuse reconnaissance de la vocation de l’Assemblée par la Déclaration de Londres de l’OTAN du 6 juillet. Or, le soutien ministériel est d’autant plus important qu’il faut lever certaines ambiguïtés. C’est ainsi que, dans la version française officielle de la déclaration, les mots «sur le modèle de» précèdent la référence à notre Assemblée (tandis que le texte anglais dit *based on*). Certes, cette formulation n’exclut pas nécessairement la création d’un nouvel organe. Toutefois, le communiqué de la Maison-Blanche mentionne expressément la possibilité de faire usage de nos locaux et de notre Secrétariat (voir annexe II).

22. Que devrait être précisément le rôle d’une Assemblée parlementaire de la CSCE ? Dans l’attente des résultats de notre débat spécial élargi sur la CSCE, je me contenterai de mentionner les

oversight (which should not be considered synonyms for "interference") on the whole range of CSCE subjects, which would not necessarily, since the enlarged Assembly would operate under its own rules, imply any wish on the part of the Council of Europe to amend its Statute, which excludes dealing with questions of national defence, that is to say part of "Basket I".

23. The dates of our debate are fortunate in that the Foreign Ministers of the Thirty-five (who cannot afford to be reluctant to accept genuine dialogue with any future "Assembly of Europe", since democracy means accountability before the people represented in Parliament, ultimately "of Europe" as well as of their own states) will hold a pre-summit meeting in the first days of October in connection with the opening of the United Nations General Assembly.

c. Role of the host country

24. Even under the CSCE regime of consensus among the Thirty-five, the host country is likely to enjoy a status "more equal than others" and, in Paris, President Mitterrand will certainly wish to clarify his still-vague project of a "European confederation", announced in his 1990 New Year message to the people of France. Foreign Minister Dumas (AFP, 24 July) has recently said that France is working on the definition of a new European order and that "her partners will be informed in good time".

25. Already on 30 January of this year, our Assembly, in adopting Recommendation 1119 on the situation in Central and Eastern Europe (Rapporteur: Mr Steiner), called upon the Committee of Ministers to:

"prove its determination to build on the Council of Europe's forty years of experience, which qualify it uniquely to provide a structure for bringing together, on the basis of shared values, all the states of Europe, thereby contributing to the practical realisation of such visions as the 'common European home' already expressed two decades ago in the Parliamentary Assembly, or the 'European confederation' called for by President Mitterrand in his New Year message for 1990."

APPENDIX I

Extract from the London Declaration
of the NATO Summit (5-6 July 1990)

"21. The Conference on Security and Co-operation in Europe (CSCE) should become more prominent in

deux plus évidents, à savoir la participation et la surveillance (nullement synonymes d'«ingérence») pour tout l'éventail des sujets traités par la CSCE, et, comme l'Assemblée élargie fonctionnerait selon son propre règlement, le Conseil de l'Europe ne serait pas nécessairement conduit à modifier son Statut, qui exclut les questions relatives à la défense nationale, c'est-à-dire une partie de la première corbeille.

23. Le choix de la date de notre débat s'avère des plus heureux en ce sens que les ministres des Affaires étrangères des Trente-cinq (qui ne peuvent guère se permettre de réticences dès lors qu'il s'agit d'engager un dialogue véritable avec toute future «Assemblée de l'Europe», puisque la démocratie suppose une responsabilité devant le peuple représenté au Parlement, celui «de l'Europe» à terme, tout comme celui de leurs Etats respectifs) tiendront une réunion préalable au sommet, dans les premiers jours d'octobre, en liaison avec l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies.

c. Rôle du pays hôte

24. Même dans le cadre du régime de consensus des Trente-cinq qui est celui de la CSCE, le pays hôte pourrait jouir d'une position le rendant «plus égal que les autres», et à Paris, le Président Mitterrand voudra certainement clarifier son projet encore vague d'une confédération européenne, annoncé dans son message de Nouvel An 1990. M. Dumas, ministre des Affaires étrangères, a récemment déclaré que la France travaille à la définition d'un nouvel ordre européen et que ses partenaires «connaîtront (le projet français) en temps utile» (AFP, 24 juillet).

25. Dès le 30 janvier de cette année, notre Assemblée, adoptant la Recommandation 1119 relative à la situation en Europe centrale et orientale (rapporteur: M. Steiner), a demandé au Comité des Ministres de:

«prouver sa détermination à s'appuyer sur les quarante années d'expérience du Conseil de l'Europe qui font de ce dernier l'organisation la mieux placée pour constituer une structure d'accueil, sur la base de valeurs partagées, de tous les Etats européens et contribuer ainsi à la réalisation pratique de visions telles que celle de la «maison commune européenne», déjà évoquée il y a deux décennies à l'Assemblée parlementaire, ou de la «confédération européenne» réclamée dans le message de Nouvel An 1990 du Président Mitterrand.»

ANNEXE I

Extrait de la Déclaration de Londres
Sommet de l'OTAN (5-6 juillet 1990)

«21. La CSCE, qui réunit les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, devrait jouer un rôle plus marqué

Europe's future, bringing together the countries of Europe and North America. We support a CSCE summit later this year in Paris which would include the signature of a CFE agreement and would set new standards for the establishment, and preservation, of free societies. It should endorse, *inter alia*:

- CSCE principles on the right to free and fair elections;

- CSCE commitments to respect and uphold the rule of law;

- CSCE guidelines for enhancing economic co-operation, based on the development of free and competitive market economies;

- CSCE co-operation on environmental protection.

22. We further propose that the CSCE Summit in Paris decide how the CSCE can be institutionalised to provide a forum for wider political dialogue in a more united Europe. We recommend that CSCE governments establish:

- a programme for regular consultations among member governments at the heads of state and government or ministerial level — at least once each year — with other periodic meetings of officials to prepare for and follow up on these consultations;

- a schedule of CSCE review conferences once every two years to assess progress towards a Europe whole and free;

- a small CSCE secretariat to co-ordinate these meetings and conferences;

- a CSCE mechanism to monitor elections in all the CSCE countries, on the basis of the Copenhagen Document;

- a CSCE centre for the prevention of conflict that might serve as a forum for exchanges of military information, discussion of unusual military activities and the conciliation of disputes involving CSCE member states;

- a CSCE parliamentary body, the Assembly of Europe, to be based on the existing Parliamentary Assembly of the Council of Europe, in Strasbourg, including representatives of all CSCE member states.

The sites of these new institutions should reflect the fact that the newly democratic countries of Central and Eastern Europe form part of the political structures of the new Europe."

APPENDIX II

A parliamentary body for the CSCE: "the Assembly of Europe"

The following is the text of a fact sheet on "A parliamentary body for the CSCE: the Assembly of Europe", as released by the travelling White House Off-

dans la construction de l'Europe. Nous sommes favorables à la tenue en fin d'année, à Paris, d'un sommet de la CSCE au cours duquel serait signé un accord sur les FCE, et où seraient fixées de nouvelles normes pour l'établissement et la sauvegarde de sociétés libres. Il s'agirait d'y entériner notamment:

- les principes de la CSCE sur le droit à des élections libres et loyales;

- les engagements pris dans le cadre de la CSCE en faveur du respect et du maintien de la primauté du droit;

- les directives de la CSCE pour un renforcement de la coopération économique, fondé sur le développement d'économies de marché compétitives et libérales;

- la coopération entre les pays membres de la CSCE pour la protection de l'environnement.

22. Nous proposons, en outre, que les participants au Sommet de Paris fixent la manière dont la CSCE peut être institutionnalisée pour devenir le lieu d'un dialogue politique plus large dans une Europe plus unie. Nous recommandons que les gouvernements des Etats membres de la CSCE établissent:

- un programme de consultations entre les Etats membres à l'échelon des chefs d'Etat et de gouvernement ou à celui des ministres; à ces rencontres tenues à intervalles réguliers — au moins une fois par an — seraient associées des réunions périodiques de hauts fonctionnaires chargés de préparer les consultations et d'en assurer le suivi;

- un calendrier des conférences-bilans, convoquées tous les deux ans et destinées à évaluer le chemin parcouru vers la réalisation d'une Europe entière et libre;

- un secrétariat léger, qui coordonnerait ces réunions et conférences;

- un mécanisme de contrôle des élections dans tous les pays membres, établi sur la base du Document de Copenhague;

- un centre pour la prévention des conflits, qui pourrait fournir un cadre pour des échanges d'informations militaires, pour l'examen d'activités militaires inhabituelles et pour le règlement, par la conciliation, des différends entre Etats membres;

- un organe parlementaire — l'Assemblée de l'Europe — à établir sur le modèle de l'actuelle Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, avec représentation de tous les Etats membres.

Le lieu d'implantation de ces institutions devrait être choisi de façon à bien marquer que les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale font partie des structures politiques de l'Europe nouvelle.»

ANNEXE II

Un organe parlementaire pour la CSCE: «l'Assemblée de l'Europe»

On trouvera ci-après le texte d'un communiqué sur le thème «un organe parlementaire pour la CSCE: l'Assemblée de l'Europe», tel qu'il a été diffusé

ice of the Press Secretary in London, United Kingdom, on 6 July 1990, following the conclusion of the NATO Summit :

"Today, following up on a proposal from President Bush, NATO leaders agreed to support the establishment of a CSCE parliamentary body, the Assembly of Europe, to be based on the existing Parliamentary Assembly of the Council of Europe in Strasbourg, but including parliamentarians from all CSCE states.

Last December in Berlin, Secretary of State James Baker called for greater involvement of parliamentarians from CSCE states in the CSCE process, including through meetings of their own. Other European institutions like NATO and the European Community have long had associated parliamentary bodies. However, CSCE has not done so, largely because many of its members have not had democratically elected governments. Fortunately, this is changing.

Over the past several months, while CSCE members have been considering how to use existing institutions to further the work of CSCE, the Council of Europe in Strasbourg has also been considering how to contribute to the CSCE process.

Twenty-three European democracies currently are members of the Council of Europe, which was set up in 1949 to work for greater European unity, to improve the conditions of life and develop human values in Europe, and to uphold the principles of parliamentary democracy, the rule of law and human rights.

The proposed 'Assembly of Europe' could make use of the Council of Europe's building and Secretariat. As is the case with the Council of Europe, arrangements could be agreed for national parliaments to determine which of their members could attend the Assembly.

The Assembly could contribute to democratic institution-building within the CSCE community by facilitating contacts between democratic leaders of the participating countries. The Assembly could discuss issues of common concern, including the implementation of CSCE commitments."

Reporting committee : Political Affairs Committee.

Reference to committee : Resolution 942 (1990) and Resolution 943 (1990).

Information report approved by the committee on 10 September 1990.

par le bureau de presse de la Maison-Blanche à Londres, Royaume-Uni, le 6 juillet, au terme du Sommet de l'OTAN :

"Aujourd'hui, donnant suite à une proposition du Président Bush, les dirigeants de pays de l'OTAN ont décidé de soutenir la création d'un organe parlementaire de la CSCE, l'Assemblée de l'Europe, à établir sur le modèle de l'actuelle Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, mais comprenant des parlementaires de tous les Etats de la CSCE.

En décembre dernier, à Berlin, le Secrétaire d'Etat James Baker a appelé les parlementaires des Etats de la CSCE à participer plus largement au processus de la CSCE, y compris en tenant leurs propres réunions. D'autres institutions européennes, comme l'OTAN et la Communauté européenne, se sont depuis longtemps dotées d'organes parlementaires. Ce n'est pas le cas, en revanche, de la CSCE, essentiellement parce qu'un grand nombre de ses membres n'avaient pas jusqu'à présent de gouvernement démocratiquement élu. Cette situation est heureusement en train de se modifier.

Ces derniers mois, tandis que les membres de la CSCE examinaient les moyens de tirer parti des institutions en place pour faire progresser les travaux de la CSCE, le Conseil de l'Europe à Strasbourg a lui aussi réfléchi aux moyens de contribuer au processus de la CSCE.

Vingt-trois démocraties européennes sont actuellement membres du Conseil de l'Europe, créé en 1949 pour réaliser une union européenne plus étroite, améliorer les conditions de vie et développer les valeurs humaines en Europe, ainsi que pour défendre les principes de la démocratie parlementaire, la primauté du droit et les droits de l'homme.

"L'Assemblée de l'Europe" proposée pourrait se servir des locaux du Conseil de l'Europe et de son Secrétariat. Comme c'est le cas au Conseil de l'Europe, des dispositions pourraient être prises afin que les parlements nationaux désignent parmi leurs membres ceux qui participeront à l'Assemblée.

L'Assemblée pourrait contribuer à l'instauration d'institutions démocratiques au sein de la communauté de la CSCE en facilitant les contacts entre les dirigeants démocrates des pays participants. Elle pourrait examiner des questions d'intérêt commun, y compris l'application des engagements de la CSCE."

Commission chargée du rapport : commission des questions politiques.

Renvoi en commission : Résolution 942 (1990) et Résolution 943 (1990).

Rapport d'information approuvé par la commission le 10 septembre 1990.